Franchises et plafonds

La franchise désigne une part laissée à la charge de l'assuré selon le contrat. Le plafond borne une garantie. Pour lire le calcul, commencez par identifier le dommage retenu, la garantie et la sous-limite applicable.

Mécanisme	Question à poser
Franchise absolue	Quelle somme ou quelle proportion est déduite ?
Franchise relative	Quel seuil déclenche la garantie et quelles conséquences au dépassement ?
Plafond	Limite par sinistre, par bien, par événement ou par période ?
Sous-limite	Quelle catégorie de dommage reçoit un montant particulier ?
Ordre de calcul	La limite porte-t-elle sur le dommage avant franchise ou sur l'indemnité finale ?

Un ordre qui change le résultat

Exemple pédagogique de 12 000 € de dommage retenu, 10 000 € de limite et 1 000 € de franchise absolue. Limiter d'abord le dommage puis déduire la franchise donne 9 000 €. Déduire la franchise puis plafonner l'indemnité donne 10 000 €. La clause détermine la convention applicable.

Document non contractuel, peut nécessiter d'être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.

Comparer le coût supporté

Le coût réel d'un sinistre peut dépasser le dommage retenu par la garantie. La vétusté, les exclusions, les limites et les frais qui ne sont pas admis doivent être identifiés avant de conclure sur le reste à charge.

Prime et franchise

Pour comparer deux propositions sur une période, examinez la prime affectée à cette durée et la part de dommage restant à charge dans un même scénario. Une projection au prorata est un repère économique. Les cotisations effectivement facturées et les règles de résiliation se lisent dans les documents contractuels.

- Conserver la même base de dommage et de TVA entre les offres.
- Examiner un petit dommage et un événement important.
- Vérifier les franchises supplémentaires selon le lieu ou le conducteur.
- Faire préciser une ambiguïté par écrit avant la décision.

Référence de la clause de franchise

Référence du plafond ou de la sous-limite

REPÈRES ET SOURCES

[BI] France Assureurs - Assurance des biens de l'entreprise, capitaux et garanties. Consulter la source.

[AL] Albingia, tous risques informatique - Document d'information produit, 2 pages. Garanties proposées à rapprocher des conditions du contrat. Consulter la source.

Document non contractuel, peut nécessiter d'être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.